

L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

ANNONCES

Annonces judiciaires et légales... 25 c. la ligne.
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes... 6 fr.
Autres départements... 7 fr.
Union postale... 8 fr.

LA QUESTION OUVRIÈRE

AU POINT DE VUE DU CODE CIVIL

Cette question vient d'être traitée d'une manière remarquable à l'Académie des sciences morales et politiques. M. Ravaisson envisage cette question au point de vue philosophique, parce que c'est une question de principes généraux. Les remèdes que l'on propose, c'est-à-dire les mesures législatives, compromettent gravement l'ordre social ou ne seraient que des palliatifs insignifiants. Le remède ne peut venir que d'une réforme dans nos mœurs.

Un de nos éminents économistes a exprimé le regret que les lois modernes ne laissent pas une plus grande latitude à l'interprétation et à l'appréciation des magistrats, en un mot à la jurisprudence. Il a eu raison, parce qu'en somme la jurisprudence s'inspire des mœurs, de l'opinion, de la conscience publique.

Mais cela ne suffit pas. La Révolution a fondé la liberté. Mais la liberté n'est un bien précieux que pour ceux qui en ont d'autres. Les mœurs ne sont pas heureuses.

On se contentait autrefois de peu; maintenant, on a davantage et l'on n'est pas satisfait. D'un côté, l'envie et l'ambition; de l'autre, la crainte et la défiance tourmentent les pauvres et les riches. En fait, la condition matérielle a été améliorée, la condition morale est restée la même, si elle n'est pire.

De ce qu'une première révolution a amené des progrès, beaucoup de gens sont portés à conclure qu'une nouvelle révolution en amènerait d'autres. A ce compte, il suffirait de bouleverser périodiquement la société pour lui donner le bonheur idéal.

Malheureusement le progrès n'est pas, comme on le croit communément, une loi universelle. Les sciences, l'industrie progressent, cela est évident; mais, pour les beaux-arts, les lettres, les mœurs, la philosophie elle-même, le progrès est au moins contestable. En philosophie, en morale, il y a un fonds de vérité qui est de tous les temps, et l'on ne gagne rien à s'en écarter.

La Révolution française a résumé son programme dans la formule : Liberté, Égalité, Fraternité. Or, de cette formule on semble ne vouloir plus retenir que le premier terme, la liberté.

Les économistes déclarent que les richesses ne peuvent se répartir que très inégalement et accentuer ainsi de plus en plus les inégalités naturelles.

Les philosophes, au contraire, pensent qu'il faut établir l'égalité, parce que l'inégalité engendre, d'une part, l'envie et la haine, d'autre part, l'inquiétude, et ne crée qu'un ordre social instable et précaire. Mais comment rétablir l'égalité? Par la loi, par la contrainte? Non, mais par les mœurs, par la réciprocité, par la fraternité.

M. Ravaisson trouve que ces sentiments étaient mieux pratiqués chez les Barbares qu'ils ne le sont chez nous, et que l'on ne retrouve plus, ni chez le riche ni chez le pauvre, les sentiments

d'autrefois, parce que chacun étant livré à soi-même ne cherche qu'à se tirer d'affaires. C'est pourtant à ces sentiments qu'il est urgent de revenir, au lieu de chercher dans les réformes législatives ou dans des institutions quelconques le moyen de procurer aux ouvriers des salaires plus élevés.

Quand même on y réussirait, on n'aurait rien gagné. Les salaires seraient plus forts, l'ouvrier les dépenserait plus vite et il ne serait pas plus satisfait; il trouverait toujours qu'il n'a pas assez.

La question est toute morale : c'est par l'éducation et par les mœurs qu'il faut accomplir une sorte de réorganisation sociale et rétablir l'harmonie sans laquelle la société n'est qu'une mêlée où chacun s'efforce de s'élever et de s'enrichir aux dépens d'autrui, et où le faible est écrasé par le plus fort.

L'éducation, dit M. Ravaisson, est de toute nécessité. Non seulement l'éducation des pauvres, mais aussi et surtout de telle des classes aisées qui ont surtout besoin qu'on leur enseigne les vertus dont elles ont à donner l'exemple et les devoirs que leur situation leur impose. Elles ont, plus encore que les autres, besoin de se rappeler la fraternité, d'être rappelées au sentiment et à la pratique de la réciprocité qui est, selon M. Ravaisson, la véritable économie politique.

DIMINUTION DU PRIX DU GAZ

Les pétitions ont fait leur cours. Elles sont allées se reposer dans les cartons de l'administration municipale, qui en tiendra le compte qu'elle jugera à propos, mais, pour le moment, elle n'a pas l'air de s'en inquiéter. Son opinion, à tort ou à raison, est que toutes ces demandes de diminution du prix du gaz ont été inspirées par la Compagnie et que, par conséquent, elles sont peu intéressantes, bien que les demandeurs y soient très intéressés.

La masse du bon public a signé sans se demander d'où partait l'initiative; mais, comme l'intérêt du consommateur était fortement engagé, et que plus on attend plus on paie, il est donc tout naturel que cette réclamation très juste ait eu l'assentiment général.

Mais, si ces pétitions n'ont pu émouvoir nos édiles, elles ont du moins éveillé l'attention de nos industriels et de nos négociants. Aussi les chambres syndicales qui représentent les plus forts consommateurs de gaz de notre ville, étudient-elles sur quelles bases on pourrait traiter avec la Compagnie.

L'union syndicale des chambres élabora actuellement un travail complet au sujet de cette diminution du prix du gaz.

M. le président de l'union syndicale doit déposer avant peu son rapport et alors, dans une réunion, les membres de cette assemblée éplucheront, un à un, chaque article du cahier des charges et arrêteront de quelle manière on pourra procéder pour arriver à une entente.

Les résolutions prises par l'union seront alors transmises par les présidents de chacune des chambres syndicales aux membres de leur chambre, et on pourra ainsi avoir l'opinion de la généralité du commerce et de l'industrie de Lyon.

Or, comme la diminution du prix du gaz s'impose, que le haut commerce comme le petit la réclame, le conseil municipal ne pourra moins faire, en présence de l'unanimité des demandes, de prendre une décision et devra nommer, au plus, tôt une commission pour s'entendre avec la Compagnie.

Un des desiderata des membres de l'union syndicale serait que cette commission, une fois nommée, veuille bien prendre en considération tous les griefs qui lui seront ex-

posés contre la Compagnie, et qu'elle veuille bien entendre leurs observations.

La question sera donc parfaitement étudiée, et l'on pourra, en toute connaissance de cause, trouver une combinaison qui donne satisfaction à tout le monde.

L'idée que nous avons émise, le prix du gaz étant diminué, de faire participer tous les consommateurs dans les bénéfices, et cela au prorata de leur consommation, a été appréciée par la généralité des intéressés. Les lettres que nous avons reçues à ce sujet nous prouvent que nous sommes dans le vrai. On nous fait toutefois ressortir quelques difficultés qui peuvent être aplanies. La Compagnie acceptera-t-elle cette participation qui aurait pour résultat d'initier la commission municipale à ses écritures et de faire connaître exactement les bénéfices énormes qu'elle réalise chaque année?

A cela nous ne saurions répondre, car nous n'avons pas pris l'avis de la Compagnie, mais comme au point de vue de l'économie sociale, la participation dans les bénéfices peut, dans ce cas, être parfaitement réalisable, il est à espérer que la Compagnie ne refusera pas de donner cette petite satisfaction aux consommateurs qui l'ont enrichie.

Une opinion assez générale est que, dans dix-neuf années, à l'expiration de la concession, tout le matériel et les usines de la Compagnie appartiendront à la ville; c'est là une erreur que contredit le cahier des charges, d'après lequel la grosse canalisation et le matériel d'éclairage public seront seuls la propriété de la ville.

Quoi que la ville n'ait pas le matériel et des usines, il n'est pas moins vrai que ce qui lui reviendra, représentera une somme assez respectable dont profiteront les contribuables.

Ne pourrait-on modifier la situation et les faire jouir dès à présent, dans une certaine mesure, du prix réduit qu'ils auront plus tard?

Ce serait certainement un peu dur pour les actionnaires actuels de la Compagnie; mais si pour tout avoir aujourd'hui, ils n'ont plus rien dans dix-neuf années, ils n'auront pas agi en bons pères de famille, à qui la plus vulgaire prudence conseille de conserver un bénéfice moindre mais plus durable. Aussi y a-t-il tout lieu d'espérer que, sur ce point, une entente pourrait s'établir, et que les consommateurs verront rapidement le prix du gaz diminuer dans de notables proportions.

Les Eaux de Lyon

Nous apprenons que M. le Maire, de retour de son voyage à Paris, où il s'était rendu pour entretenir M. le Ministre des grands projets à l'étude pour notre ville, a rapporté l'assurance que l'on pourrait dériver les eaux soit de la plaine de l'Ain, soit de la rivière.

Monsieur le Ministre au nom de son administration et particulièrement en ce qui concerne l'opposition probable des Ponts et Chaussées, a déclaré prendre l'engagement de ne soulever aucune objection, tant sur la quantité que sur l'endroit désigné pour la prise des eaux, soit pour l'alimentation, soit pour dérivation servant à l'élévation des eaux nécessaires au service de la ville; considéré comme service public. M. le Ministre n'a fait qu'une seule réserve concernant la prise des eaux dans la Loire. Au sujet de cette réserve un rapport sera établi par son administration et communiqué à nos conseillers municipaux.

Cette nouvelle était impatiemment attendue, non seulement par nos édiles, mais aussi par toute la population. Il reste maintenant à reconstituer la Commission des Eaux qui devra reprendre l'étude des projets retenus.

Le rapport de la Commission technique sera déposé avant peu, et rien alors, absolument rien, ne pourra entraver les travaux de cette commission qui, nous l'espérons, tenant compte des vœux tant de fois exprimés d'obtenir un vote définitif, pourra déposer rapidement ses conclusions pour être approuvées par le Conseil municipal.

MINES DU VALCODEMARD

Canton de St-Firmin (Htes-Alpes) (Suite)

CONCESSION DE LA CHAUVETANE

Le gîte le plus remarquable de tous ceux que nous avons signalés est un filon qui traverse la montagne ouest du hameau du Clot, entre les deux ravins de Bromette et du Saix. Il est dirigé au N. 45°. O. Ce filon a été reconnu à une grande hauteur sur le versant sud de la crête par trois galeries qui embrassent une hauteur de cent cinquante mètres environ et qui ont servi à une petite exploitation. On trouve sous ces galeries, vers le toit d'un filon de quartz de 1 mètre à peu près de puissance, une veine de galène continue dont la puissance varie de 1 à 5 centimètres; elle est tantôt à grains fins, tantôt à facettes et à structure micacée.

Sur le versant nord on a fait de petites attaques où l'on a retrouvé la veine de galène qui a sur un point jusqu'à quarante centimètres de puissance.

La distance horizontale entre ces points d'attaque est d'au moins 500 mètres.

La continuité de cette mine est remarquable et il est bien probable qu'elle se continue dans les mêmes conditions dans l'intérieur de la montagne.

Le filon se suit du reste dans le ravin du Saix et sur la montagne au nord de ce ravin. Le filon est accompagné à peu de distance d'un filon quartzeux parallèle qui constitue évidemment un très beau gîte.

L'essai a donné une teneur en argent de 0,0012 au plomb d'œuvre.

Filons non reconnus. — Bien que les filons dont nous avons parlé jusqu'à présent aient été les seuls explorés, ce ne sont pas les seuls qui existent dans le fond du Valcode-mard. Ainsi on observe près du filon de la Chauvetane (un filon de quartz jusqu'à présent stérile dirigé N. 45° E, sur la rive droite du torrent de Naxivier, deux filons parallèles N. 20° E. Enfin, en face de la Chapelle, deux filons voisins, dirigés, l'un au N.S, l'autre au N. 20° O.

Tous ces filons pourront faire par la suite l'objet d'explorations intéressantes.

Aperçu général des gisements.

D'après ce que nous avons exposé, on peut remarquer que les filons du Valcode-mard affectent deux directions principales. L'une, celle des filons de cuivre, se rapproche beaucoup d'une direction moyenne N. 55° O S. 55° E. Les filons galénifères, ceux du Pendillon exceptés, présentent une direction moyenne assez rapprochée du nord magnétique.

Le peu d'avancement des études de ce quartier métallifère ne permet pas encore d'annoncer une règle précise à cet égard; mais on peut cependant établir que les filons plus inclinés que N. 45° O. sont cuivreux, tandis que dans ceux qui se rapprochent davantage de la ligne N. S., la galène prédomine comme matière métallique.

Les minerais cuivreux de cette contrée sont de trois espèces différentes, toutes trois d'une élaboration facile, ne renfermant que du soufre, du fer et du cuivre exempts d'arsenic ou d'antimoine, ce qui est précieux pour leur traitement.

L'une, le cuivre panaché, renferme de 59 à 60 % de cuivre (minerai pur); la deuxième, le cuivre pyriteux a donné pour les essais faits à Grenoble 30, 22, 16, 23 % de cuivre. On peut donc admettre une teneur moyenne supérieure à 22 % pour tous les morceaux à peu près purs. La teneur admise pour cette roche pure par les minéralogistes est de 30 %. Enfin la pyrite de fer cuivreuse a donné aux essais de 3, 7 à 5 % de métal. Nous laissons de côté le cuivre carbonaté qui est précieux comme minerai, mais dont le gîte n'a pas été suffisamment exploré et que nous ne pouvons considérer actuellement que comme un accident d'affleurement ou un produit de décomposition des trois espèces désignées ci-dessus.

Le cuivre panaché et le cuivre pyriteux donnent en grande partie, par un simple triage, un minerai entièrement ou presque entièrement pur; tandis que la pyrite de fer

composera principalement un minerai de bocard.

La galène se présente généralement à l'état de minerai à facettes moyennes; le minerai à grains fins est en faible proportion.

Le filon de la *Touisse* est le seul qui donne presque entièrement du minerai compacte, sans autre préparation mécanique que le triage; les autres filons donneront du minerai bocard.

Quant à la teneur en argent de cette galène, elle est pour toutes les espèces peu considérable et ne dépassera guère un millièmes au plomb d'œuvre.

Les filons du *Fendillon* et de la *Touisse* sont les seuls qui aient une richesse très importante en argent, ainsi que les filons de cuivre gris de la *Concession de St-Maurice*.

Dans notre prochain numéro nous ferons connaître les résultats d'une exploitation faite dans le Valgodemard par une Compagnie anglaise.

L'Exposition de 1889

Cette grande entreprise vient enfin d'obtenir la sanction de la Chambre. Deux amendements seulement ont été déposés, l'un réclamant un prix de location pour les emplacements concédés aux exposants; le second proposant de réserver la fourniture des matériaux et l'exécution des travaux aux industriels et ouvriers français.

M. le ministre a répondu que dans les Expositions précédentes on n'avait jamais fait payer l'emplacement aux exposants et qu'il n'y avait aucun motif de rompre avec cette tradition d'hospitalité gratuite. Il a ajouté que, si l'on voulait louer les places, il faudrait se charger des décorations de l'ensemble, ce qui réduirait à néant le bénéfice que l'on pourrait retirer de cette mesure. Et il a fait remarquer qu'en tous cas il fallait toujours faire une exception pour les sociétés scientifiques.

Quant au second amendement, M. Lockroy a dit que l'on pouvait compter sur le patriotisme du ministère pour favoriser autant que possible l'industrie et les ouvriers français; mais qu'une concession absolue serait impolitique et que l'on ne devait pas en faire une disposition formelle d'un projet de loi.

Les deux amendements ont été repoussés; la commission avait déjà repoussé l'art. 7, qui laissait au ministre du commerce la faculté de traiter de gré à gré avec des entrepreneurs pour certaines constructions.

La commission avait résolu, en effet, que tout marché devrait avoir lieu par adjudication. Mais il est bon de faire remarquer que la situation du ministre reste presque la même, puisqu'il a toujours le droit d'écartier les adjudicataires qui lui sembleraient ne point être acceptés.

Voilà donc pour les ouvriers de Paris une période de travaux, assurée au moins pour trois ans. Nous pensons que le projet sera voté le plus promptement possible, parce que le délai normal pour la mise au concours et le temps nécessaire pour l'exécution des travaux dépasserait l'époque fixée pour l'ouverture de l'Exposition.

Les Traverses métalliques

M. Bruka, ingénieur en chef du réseau de l'Etat, a été envoyé en mission pour étudier en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, en Autriche et en Suisse, les résultats obtenus par l'emploi des traverses métalliques.

A la suite de son rapport, et après avis de la Commission technique nommée à l'effet d'examiner les conclusions de ce rapport, le Ministre des Travaux publics vient de décider un important essai de traverses métalliques sur le réseau de l'Etat.

Les zones affectées aux expériences sont d'une part la ligne de Chartres à Bron (longueur 21 k. 5) et d'autre part la ligne de Tours aux Sables d'Olonne (longueur 8 kilm.), soit une étendue de 30 kilomètres environ assignée au champ d'essai.

L'adjudication porte sur deux types de traverses en acier doux.

17,300 traverses du type dit à profil variable et 8,200 traverses du type dit à profil constant. Ces deux systèmes vont être employés avec le rail vignale et le rail à double champignon en adoptant les modes d'attache par crapauds et boulons, par clavettes avec prisonniers.

On ne saurait trop adresser de félicitations à notre Ministre des Travaux publics, dont la décision empreinte du patriotisme le plus éclairé, témoigne, au plus haut point de l'intérêt qu'il porte à notre industrie sidérurgique nationale si cruellement éprouvée par la crise actuelle. A ce propos il est bon de rapprocher de cette grande mesure d'initiative prise par l'Etat, la résistance invincible, systématique opposée à l'adoption des traverses métalliques par nos grandes compagnies. Et si les administrateurs avides, les financiers égoïstes se refusent obstinément à l'œuvre du relèvement d'une industrie défaillante, l'Etat gardien des intérêts du pays va aider à l'entreprendre et tous les contribuables y auront participé.

Nous sommes heureux de cette détermination de notre Ministre des Travaux publics. Quelques usines métallurgiques de

notre région ont depuis de nombreuses années mis à l'étude le système des traverses métalliques. Les forges et fonderies de Pont-Evêque sont outillées pour produire les traverses dans d'excellentes conditions.

Ces traverses ont été essayées depuis plus de 12 ans, avec succès au chemin de fer de la Compagnie du Rhône, et elles ont été appliquées, pour essai, au chemin de fer de ceinture de Paris, près la gare de Charenton. Malgré l'énorme trafic de cette ligne, le poids et la vitesse des trains, ces traverses se comportent bien et l'on peut espérer, dès maintenant que les résultats définitifs seront concluants.

Il est à espérer que les nouveaux essais que l'Etat va faire amèneront les grandes Compagnies à sortir de la routine et à faire elles-mêmes les expériences qu'elles ont refusées jusqu'à ce jour.

LE MÉTROPOLITAIN

Les usines métallurgiques de notre région étant intéressées à l'établissement de ce métropolitain nous croyons être agréables à nos lecteurs en les tenant au courant de tous les pourparlers.

M. Baihaut, ministre des travaux publics, et M. Lax, directeur des chemins de fer, ont été entendus par la Commission des chemins de fer.

M. Baihaut venait défendre le projet de loi qu'il a déposé il y a quelques jours sur le bureau de la Chambre, projet ayant pour objet l'établissement du réseau métropolitain de Paris.

M. Baihaut avait, il faut bien le dire, à lutter contre les préventions de beaucoup de membres de la Commission des 44. Disons tout de suite qu'il a obtenu un véritable succès auprès d'une Commission assez mal disposée.

« La question était engagée lorsque je suis arrivé au ministère, a dit M. Baihaut. Depuis 1871 des projets d'établissement d'un réseau métropolitain ont été présentés, soit à l'Etat, soit aux corps élus.

« Faut-il faire un métropolitain? Voilà ce que je me suis demandé tout d'abord. Sans hésiter, je réponds : Oui, il faut faire un métropolitain. C'est une œuvre utile, nécessaire.

« Londres, Berlin, New-York, sont dotés de métropolitains; Vienne est sur le point d'en avoir un.

Paris restera-t-il en arrière de ces capitales?

M. Baihaut a énuméré alors les raisons cent fois répétées qui militent en faveur de l'établissement du réseau métropolitain. La circulation sur beaucoup de points de Paris est considérable, et les moyens de locomotion sont de plus en plus insuffisants. La plupart des gares sont loin du centre de la ville. La banlieue est mal desservie et les ouvriers qui viennent travailler dans l'intérieur de Paris manquent de moyens de transport commodes et à bon marché.

Le Métropolitain est utile; il est nécessaire; le ministre ajoute : il faut le faire tout de suite.

Il faut saisir l'occasion de la célébration du centenaire de 1789 et de l'Exposition. Les besoins de la circulation seront bien plus considérables encore, et, par conséquent, la population parisienne, parfois assez réfractaire aux nouveautés, s'habituerait plus facilement à ce nouveau mode de transport. L'exploitation du chemin de fer sera par conséquent plus fructueuse, et la population ouvrière, qui subit les effets d'une situation difficile, trouvera dans les travaux qui seront entrepris à cette occasion un moyen de conjurer les souffrances endurées.

Le Métropolitain est utile; il doit être exécuté le plus tôt possible.

Le réseau qu'il s'agit d'établir aujourd'hui, c'est-à-dire pour 1889, comprend : 1° la ligne circulaire; 2° la ligne de la place de la place Strasbourg à la place Denfert-Rochereau.

La seconde partie du réseau, c'est-à-dire la ligne reliant la gare de l'Ouest à la gare du Nord, et la ligne mettant en communication la même gare de l'Ouest avec l'Opéra, la Bourse et la gare de Lyon, lignes très coûteuses, serait exécutées avec le concours de la ville de Paris, après 1889. Le ministre comme le Conseil municipal veulent arriver le plus promptement possible à une solution pour que les Chambres puissent voter le projet avant le mois de juillet.

Chemin de fer de Fourvières

OUEST LYONNAIS

Dimanche dernier a eu lieu l'inauguration solennelle du chemin de fer de St-Just à Vaugneray. Toutes les notabilités lyonnaises s'étaient donné rendez-vous et ont parcouru, par un temps superbe les localités desservies par cette nouvelle ligne.

Ce n'est qu'une partie du chemin de fer projeté et l'on espère l'année prochaine pouvoir livrer à la circulation le tronçon de Craponne à Mornant, point terminus de la concession. Là ne s'arrêteront pas les projets de cette Compagnie; elle veut et doit aller plus loin; St-Etienne est son objectif, reliant ainsi les deux grandes villes commerciales et industrielles qui lui assureront non seulement la viabilité, mais aussi la prospérité.

L'administration du Fourvières Ouest Lyonnais, comme l'ont proclamé tous les orateurs du Banquet d'inauguration, a en effet, comme chef de file un homme d'une capacité remarquable et connaissant aussi bien les hommes que les affaires.

Il a su obtenir des subventions du Département et la garantie de l'Etat, faisant d'une entreprise mauvaise, comme le Fourvières-St-Just, une opération rémunératrice.

Les populations qui sont desservies ne se plaindront pas et les Lyonnais amateurs de la campagne auront maintenant de nouveaux sites à visiter.

Voici la marche des trains de la ligne de Lyon-St-Just à Vaugneray :

Départ de Lyon-St-Just. *Matin* : 6 h. — 7 h. 50. — 9 h. 10. — 11 h. *Soir* : 2 h. — 4 h. — 6 h. — 8 h. — 10 h.

Départ de Vaugneray. *Matin* : 7 h. — 10 h. *Soir* : 12 h. 30. — 3 h. — 7 h. — 9 h.

Les trains partant de Lyon à 9 h., 10 h. matin, 8 et 10 h. soir, n'ont lieu que le dimanche.

Les trains partant de Vaugneray à 10 h. matin et 9 h. soir, n'ont lieu également que le dimanche.

Le Rachat du Canal de Givors

Voici le texte du projet de la loi ayant pour objet le rachat du canal de Givors :

Article premier. — Est approuvée la convention passée le 2 avril 1886, entre le ministre des travaux publics, d'une part, et MM. Guilleron et Crochet, présidents des conseils d'administration de la Compagnie du canal de Givors et de la Société des houillères de Rive-de-Gier, d'autre part, pour le rachat, par l'Etat, de la concession faite, à la première de ces sociétés par les lettres-patentes de décembre 1788, enregistrées le 5 septembre 1789, et l'ordonnance du 5 décembre 1831.

Art. 2. — Le prix du rachat est fixé en principal à deux millions de francs (2,000,000 fr.) qui seront payés à la compagnie concessionnaire dans les conditions et délais stipulés dans la convention ci-dessus mentionnée.

Art. 3. — Les cinq cent mille francs à payer dans le mois de la prise de possession par l'Etat seront imputés sur le budget des dépenses sur ressources extraordinaires du ministère des travaux publics de l'exercice 1886.

Art. 4. — Chacune des annuités formant le surplus du prix de rachat sera imputée sur les fonds de la 2^e section du budget ordinaire des travaux publics (travaux d'établissement et d'amélioration des canaux de navigation).

Art. 5. — Est également approuvée la convention provisoire passée entre le ministre des travaux publics et le maire de la ville de Rive-de-Gier, le 2 avril 1886, et ayant pour objet la cession par l'Etat, à la dite ville, d'une partie des eaux du réservoir du Couzon.

Art. 6. — L'enregistrement des conventions annexées à la présente loi ne donnera lieu qu'à la perception du droit fixe de trois francs (3 fr.) Il en sera de même pour l'acte complémentaire prévu par l'article 8 de la convention relative au rachat du canal de Givors. Il ne sera, en outre, perçu aucun droit de transcription, lors de l'accomplissement des formalités hypothécaires prévues par l'article 8 de ladite convention.

Art. 7. — Sur les crédits ouverts au ministre des travaux publics, par la loi de finances du 8 août 1885, au titre du budget des dépenses sur les ressources extraordinaires de l'exercice 1886, une somme de cinq cent mille francs (500,000 francs), est et demeure annulée au chapitre 5 « *amélioration des rivières*. »

Art. 8. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1886, un crédit de cinq cent mille francs (500,000 francs), applicable au chapitre 6 « *Etablissement et amélioration des canaux de navigation*. »

Il sera pourvu à ce crédit au moyen de ressources affectées au crédit annuel annulé par l'article précédent.

Informations

Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée vient d'avoir lieu sous la présidence de M. Mallet, président du Conseil d'administration.

Elle a décidé que le solde non liquidé des rectifications apportées par la convention de 1883 aux comptes de premier établissement, soit une somme de 1,481,000 francs sera prélevée sur la réserve extraordinaire.

Elle a approuvé définitivement les comptes de l'exercice 1884 et provisoirement ceux de l'exercice 1885, en fixant à 54 fr. par action le dividende de cet exercice.

Elle a nommé membres de la commission chargée d'examiner les comptes de l'exercice 1885, MM. Dejardin, de Fontanges; Haudry, de Soucy; de Raynal et Boyer, ancien directeur de la comptabilité au ministère des travaux publics.

Elle a réélu administrateurs pour cinq ans, MM. Denormandie, le comte d'Haussonville, Laugel, le baron Gustave de Rothschild et Teisserenc de Bort.

Elle a enfin approuvé la convention des 27 et 30 octobre 1883 et le traité des 6 et 11 mars 1885 passés, entre le Conseil d'Etat du canton de Genève et la Compagnie, pour la construction et l'exploitation d'une voie ferrée entre Vollandes et la frontière française.

Ville de Marseille

EXPOSITION INDUSTRIELLE

C'est le 1^{er} mai que doit s'ouvrir l'Exposition des produits industriels et commerciaux français, ainsi que l'Exposition artistique régionale.

Cette Exposition est installée sur les terrains de la rue Colbert, situés au centre même de la ville et d'une superficie de dix mille mètres carrés.

Le nombre des exposants qui ont envoyé leur demande d'admission assure un succès complet. Notre région n'est pas restée en arrière et nous espérons que nos produits obtiendront à Marseille, comme dans les autres expositions les plus hautes récompenses.

Etats-Unis. — Placement des fils métalliques pour clôtures.

D'après le *Deutsches-Handels-Archiv* on a placé aux Etats-Unis, en 1805, 160,000 tonnes de fils métalliques pour clôtures.

On évalue à 200,000 tonnes la quantité dont on aura besoin en 1886.

On pourra en trouver environ 110,000 tonnes aux Etats-Unis mêmes; il en restera donc encore 90,000 tonnes à faire venir de l'étranger.

Législation relative aux étrangers au Chili.

Au courant d'un rapport sur la situation financière, commerciale, industrielle et agricole du Chili, que publie le *Moniteur officiel du commerce* du 1^{er} avril, le consul de Belgique à Santiago recommande d'apporter des soins particuliers à l'emballage des produits expédiés d'Europe. Il faut aussi, dit-il, se conformer scrupuleusement aux ordres reçus, sinon les marchandises sont discréditées ou refusées, et l'acheteur ne s'adresse plus à la maison qui a déçu son attente. Il faut de la promptitude et de l'exactitude dans les expéditions et ne jamais oublier que, dans ces contrées, le commerce recherche les marchandises les meilleures, parce que le client est capable de les juger.

L'étranger n'a pas besoin d'autorisation pour établir sa résidence au Chili, il a les mêmes droits civils et les mêmes obligations que le Chilien. Depuis le commencement de cette année, il existe des registres de l'état civil, et les enfants nés au Chili, d'un père étranger, sont considérés comme nationaux, même quand ils sont inscrits sur le registre d'une chancellerie étrangère.

Travaux de la dernière législature

La session parlementaire qui vient de se terminer a duré quatorze semaines, du 12 janvier au 21 avril. Pendant cette période, la Chambre des députés a tenu quarante-sept séances publiques.

Ces séances ont été remplies par le vote d'un certain nombre de lois, par les réponses des ministres à vingt-trois questions qui leur ont été posées sur des actes de leur administration, et par la discussion de quatorze interpellations, dont trois ont eu pour objet les événements de Dcazeville.

Les principales lois adoptées concernent : l'emprunt de neuf cents millions, l'Exposition de 1889, la répression de l'espionnage, l'extension des associations syndicales, la liberté des funérailles, la procédure du divorce et de la séparation de corps, les renonciations et subrogations à l'hypothèque légale de la femme.

Trois lois sont spéciales à la ville de Paris : l'une autorise un emprunt de 250 millions, les deux autres établissent l'unité des listes électorales, et la publicité des séances du conseil municipal.

Enfin le Sénat et la Chambre ont autorisé la ratification : du traité de paix avec la reine des Hovas; de la convention postale universelle de Lisbonne; d'un arrangement avec l'Allemagne au sujet des possessions françaises et allemandes dans l'Afrique occidentale; d'une convention avec la Belgique pour la répression des délits de chasse; d'une convention avec l'Espagne relative à la pêche dans la Bidassoa.

Les ouvriers étrangers

Un certain nombre d'ouvriers marseillais se sont réunis à l'Eldorado, pour arriver à restreindre le nombre des ouvriers étrangers dans les chantiers français. C'est toujours la grande question de la concurrence italienne à Marseille. Il a été décidé qu'on enverrait une pétition dans le sens de la restriction aux députés et sénateurs des Bouches-du-Rhône.

La Compagnie des omnibus et tramways de Lyon a fixé le dividende de l'exercice 1885 à 33 fr. 33 bruts, sur lesquels 12 fr. ont déjà été payés, en novembre dernier. Le solde de 20 fr. 50 bruts égalant 19 fr. sera mis en paiement le 1^{er} mai prochain.

Les actionnaires de la Compagnie de

Mines de la Grand-Combe réunies en assemblée générale annuelle le 17 courant, ont fixé le dividende de l'exercice 1885 à 80 francs, bruts par action au porteur, dont le paiement aura lieu par moitié égales de 38 fr. 37 nets, les 15 juin et 15 décembre prochain.

Russie. — Conseils aux Importateurs

Au point de vue de l'importation, écrit la vice-consul d'Angleterre à Batoum, l'ouverture d'un dépôt régulier de marchandises peut avoir ici de grands avantages, aussi longtemps que ce port restera franc et que les marchandises étrangères y seront admises sans payer de droit.

Un tel dépôt conviendrait pour faire une exposition d'objets à peine connus dans cette contrée, mais dont on ferait naître le besoin.

On pourrait en même temps, y installer une agence qui serait chargée d'approvisionner de marchandises européennes les marchés locaux.

En raison des conditions désavantageuses où s'exerce actuellement le commerce dans ces régions, ce n'est pas en faisant simplement concurrence aux négociants établis ici, acheteurs et vendeurs, mais en apportant dans cette opération une supériorité technique et financière que le commerce européen pourra prendre plus d'extension et donner plus de profits.

Chambres de Commerce françaises à l'étranger

La Chambre de Commerce française à Constantinople dans son rapport sur l'état actuel des relations commerciales de ce marché avec la France donne les conseils suivants relatifs au choix des représentants :

Nous croyons devoir engager les industriels et commerçants qui se font représenter sur notre place à se renseigner auprès d'établissements recommandables, sur la valeur et la moralité des agents auxquels ils confient leurs intérêts. Ils s'épargneront ainsi les déboires auxquels sont le plus souvent exposés les maisons qui acceptent, sans enquête préalable, les offres de services de jeunes gens sans expérience et qui, uniquement préoccupés de vendre, ne prennent aucun souci des suites de l'opération.

L'émigration allemande

L'émigration allemande par les trois ports principaux, a, en 1885, sensiblement diminué par rapport aux années précédentes.

Dans le courant de l'année dernière, il est parti de Hambourg, Brême et Stettin 155,147 personnes, dont 88,900 allemands, tandis que ce nombre avait été de 195,497 (126,511 allemands) en 1884, de 201,308 (143,947 allemands) en 1883 et de 231,557 (169,034 allemands) en 1882.

Des 155,147 émigrants de 1885, 69,403 sont parti de Hambourg 83,973 de Brême, et 1771 de Stettin,

D'après le groupement des émigrants par mois, on remarque que le nombre des émigrants a été plus fort dans les mois de printemps, avril et mai. Quant à leur origine, le plus fort contingent provient des provinces prussiennes, de la Poméranie, de la Prusse occidentale et de Posen, tandis que les provinces plus peuplées n'en ont fourni qu'un nombre relativement peu élevé.

Le principal courant de l'émigration se dirige, comme dans le passé, vers les Etats-Unis, où se sont rendues 84,681 personnes.

Vers le Canada sont allés 632 émigrants ; vers le Brésil, 1991 ; vers la République Argentine, 726 ; vers le Chili, 682.

Les nouvelles colonies allemandes ne paraissent pas avoir d'attraits, car 294 personnes seulement ont émigré vers l'Afrique.

E. CHAZOTTES, GRAND & C^{IE}

29, cours Gambetta, Lyon

— Architecture Industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches minières. — Etudes et Travaux. — Expertises. — Obtention de brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés.

Cabinet de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

CHRONIQUE FINANCIERE

La loi autorisant l'emprunt de 900 millions, votée par la Chambre dans les mêmes termes que le Sénat, va être promulguée au Journal officiel et deviendra immédiatement exécutoire à partir de sa promulgation. Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait prévoir, le ministre des finances a l'intention de ne pas émettre l'emprunt avant le 10 mai.

La cessation de l'incertitude au sujet de l'emprunt a fait bénéficier les cours de nos fonds publics, aussi avons-nous à enregistrer une amélioration assez sensible.

On a coté :
3 1/2, 80,95. 4 1/2, 100,50.
L'emprunt se négocie à 1,40 de prime et à 0,85 les résultats.

Italien, 97. Extérieure, 57,15. Turc, 14,37. Dette Egyptienne, 344,37.

Valeurs de Crédit : Crédit lyonnais, 522,50. Banque ottomane, 515. Banque autrichienne, 485.

Chemins de fer : Lyon, 1,225. Nord, 1,522,50. Orléans, 1,215. Midi, 1,130. Lombards, 238,75. Autrichiens, 487,50. Nord-Espagne, 339,37. Saragossa, 283,12.

Canaux : Suez, 2,100. Panama, 464,37. Fondiers : Terrenoire, 99. L'Horme, 120. Creuzot, 870. Franche-Comté, 99. Commentry-Fourchambault, 191.

Mines : Loire, 204. Montrambert, 850. Saint-Etienne, 265. Rive-de-Gier, 16. Roche-Molière et Firminy, 1,160.

Diverses : Gaz de Lyon, 1,055. Bateaux-Omnibus, 738,75. Omnibus et tramways de Lyon, 623.

Valeurs en Banque : Trifail, 136. Lots turcs, 37. Kursaal de Genève, 225. Obl. Trifail, 510. Barcelone direct, 252,75.

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du *Moniteur industriel* paraissant le jeudi. Jules de Mecus, directeur, rue Nouvelle, 11, à Paris. Abonnement chez tous les libraires et dans tous les bureaux de Postes — un an 25 fr. — union postale 30 fr.

N° 16 du 22 avril 1887 (7^e année). — Les beautés de la nacelle. — La décharge de la mélasse destinée à la distillerie. — La betterave et le némasorides. — Du cycle spectral et de l'effluviographie. — Note sur un instrument servant à reproduire à volonté une quantité invariable d'électricité. — Matériel roulant pour l'exploitation des forêts. — Méthode de détermination de l'activité diastatique du malt. — Un bain de nickel à action rapide. — Les cyanures. — La guérison de la rage. — Bibliographie. — Demarquage gratuit. — Revue financière. — Revue commerciale. — Bulletin des adjudications et des résultats.

TABLEAU

DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

RHONE

Mairie de Lyon. — Lundi 3 mai, à 2 h.
Direction d'artillerie de Lyon.
Adjudication de 14,000 kil. de cuirs divers, comprenant un seul lot, dont la composition est indiquée ci-après, savoir :
Cuir de bœuf fauve lisse crouponné, de 4 m/m d'épaisseur et 2 m. 25 de longueur..... 9,000 kil.
Cuir de bœuf fauve grené crouponné, de 4 m/m d'épaisseur et 1 m. 55 carré..... 1,000
Cuir de bœuf hongrois, de 4 m/m d'épaisseur..... 200
Cuir de bœuf noir crouponné, de 4 m/m d'épaisseur..... 400
Cuir de vache grené échantillonné, de 3 m/m d'épaisseur..... 2,000
Cuir de vache lisse échantillonné, de 2 à 3 m/m d'épaisseur..... 1,000
Cuir de vache noir crouponné, de 2 à 3 m/m d'épaisseur..... 400
Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon.
Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Lyon.

AIN

Mairie de Bressolles. — Dimanche 2 mai, 2 h.
Aceduc en béton avec têtes en maçonnerie sur le chemin vicinal ordinaire n° 13, dit des Pins.
Montant, 1763 fr. 50.

BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture. — Mardi 27 avril.
Entretien en 1886 du chemin d'intérêt commun n° 2 dans tous son parcours 25,098 mètres
Mont., 2,200 fr.

Préfecture. — 17 mai, à 2 h. 1/2.

Port de Marseille

Voies ferrées à établir sur les quais et môles du bassin de la gare maritime et du bassin national. — Pose et ballastage des voies.
Mont., 41,500 fr.

DOUBS

Mairie d'Arbouans. — Lundi 26 avril, 10 h.
Commission syndicale de la prairie d'Arbouans. — Construction d'un batardeau.
Maçonnerie et ferronnerie. — Montant, 2,194 fr.

Préfecture. — Jeudi 6 mai, 2 h.
Canal du Rhône au Rhin. — Quatre paires de portes en tôle et charpente aux écluses n° 53, 54 et 55.
Ferronnerie et charpente, montant 20,000 fr.

DROME

Préfecture. — Mercredi 28 avril, à 2 h.
Chemin de fer de Crest à Appréès-Veynes
Construction des 7^e et 8^e lots.
7^e lot. — Terrassements..... 488,271 fr. 06
Chaussées, caniveaux et cassis..... 4,313 52
Ouvrages d'art..... 1,593,981 23
A valoir..... 215,444 19
Caution, 40,000 fr.
8^e lot. — Terrassements..... 1,437,071 fr. 24
Chaussées, caniveaux et cassis..... 7,924 98
Ouvrages d'art..... 1,711,338 02
A valoir..... 293,665 16
Caution, 45,000 fr.

GARD

Mairie de Nîmes. — Jeudi 29 avril à 3 h.
Extension de la canalisation des eaux du Rhône, dans la rue des Fours-à-chaux.
Mont., 5,800 fr.

Mairie d'Aiguemortes. — Samedi 1^{er} mai, à 2 h.
Concession temporaire de l'abattoir à construire en cette commune.

Le maximum de la durée de la concession est fixé à 35 ans.
Le montant total du devis s'élève à 32,000 fr.

HERAULT

Préfecture. — Lundi 10 mai.
Entreprise générale des services de maisons d'arrêt, de justice, de correction et chambres ou dépôt du Gard et de la Lozère, pendant 3, 6 ou 9 années, qui commenceront le 1^{er} juin 1886.
Caut., 10,000 francs.

Mairie de Mèze. — Dimanche 2 mai à 2 h.
Agrandissement du cimetière.
Mont., 9,400 fr.

Mairie de Juvignac. — Dimanche 3 mai à 10 h.
Construction d'une mairie.
Mont., 8,308 fr. 53.

Préfecture. — Mardi 4 mai, 2 h.
Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux. — Construction de 21 maisons de garde, comprises dans la 5^e section Saint-Pons, 6^e section Riols, 7^e section, Saint-Vincent, 8^e section Olague et 9^e section Colombières.
Montant, 158,000 fr.

Mairie de St-Just. — Dimanche 9 mai à 2 h.
Construction d'un groupe scolaire.
Mont., 28,000 fr.

Mairie de Montblanc. — Dimanche 16 mai à 2 h.
Alimentation de la Petite-fontaine.
Mont., 5,500 fr.

HAUTE-SAVOIE

Magasins des tabacs de Rumilly. — Lundi 3 mai, 2 heures.
Construction d'un pavillon d'administration au magasin de tabac en feuille de Rumilly.
1^{er} lot. — Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 28,940 fr.
2^e lot. — Charpente, menuiserie, serrurerie et couverture. Montant, 13,376 fr. 63.
Travaux non adjugés, 1,550. — A valoir, 3,133 fr. 37
Total général, 52,000 fr.

ISERE

Magasin de Saint-Marcellin. — Lundi 29 avril.
Adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'un bâtiment d'exploitation au magasin des tabacs en feuille. 2 lots.
Voir notre numéro du 4 avril pour le détail des lots.

Mairie de Proveyzieux. — Dimanche 23 mai à 11 h.
Chemin vicinal ordinaire n° 2, dit de la Croix
Rectification entre le hameau de Planfrey dessous et la grange Gouret, sur 1,997 m.
Mont., 17,000 fr.

JURA

Préfecture. — Jeudi 29 avril, 2 h.
Rivière de la Loue. — Redressement et travaux de défense à l'amont du pont de Montbarrey.
Coupures provisoires, 2,340 fr. 03
Défense des berges. — Digue longitudinale submersible avec défenses au pied. — Barrages, 33,996 fr. 59.
A valoir, 3,863 fr. 33. — Total, 40,200 fr.

Préfecture. — Jeudi 29 avril, 2 h.
Routes départementales et chemins vicinaux ordinaires. (6 lots.)
Voir notre numéro du 11 avril pour le détail des lots.

Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 3 mai, 2 h.
Travaux communaux. — (5 lots.)
Voir notre numéro du 11 avril pour le détail des lots.

Préfecture. — Jeudi 13 mai, 2 h.

Travaux communaux

1^{er} lot. — Saint-Maur. — Construction de fontaines. Mont., 25,024 fr. 47 c.
2^e lot. — Chilly-le-Vignoble. — Construction de fontaines. Mont., 21,358 fr. 98 c.
3^e lot. — Marigny. — Réparation à la maison d'école. Mont., 7,341 fr. 66 c.
4^e lot. — Briod. — Construction d'une citerne. Mont., 2,433 fr. 34 c.
5^e lot. — Revigny. — Réparations à la maison d'école. Mont., 894 fr. 22.
6^e lot. — Aromas. — Construction d'une citerne et conduite d'eau à Montdidier. Mont., 2037 fr. 82 c.

LOIRE

Préfecture. — Vendredi 30 avril, 2 h.
Canal du Forez, branche principale. — Construction d'une sous-artère avec artérioles destinées à conduire l'eau en tête des propriétés arrosables du syndicat de Malbief. Long. de la sous-artère, 4,522 m. 50 c. long. des artérioles, 5,816 m.
Terrassements. Mont., 9,948 fr. 50 c.
Perrés, empièvements et pavages. Mont. 829 fr. 07 c.
Ouvrages d'art. Mont., 9,612 fr. 94 c.
Total, 22,500 fr.

Mairie de Saint-Etienne. — Samedi 1^{er} mai.
Cimetière de Crêt-de-Roch. — Reconstruction et réparation d'une partie des murs et reconstruction du mur du Nord.
Mont., 80,000 fr.

Mairie de Lagresle. — Dimanche 2 mai, 2 h.
Elargissement et rectification du chemin vicinal de petite communication n° 106 sur 2,480 m.
Terrassements. Mont., 7,481 fr. 59.
Empierrement. Mont., 4,152 fr. 41.
Travaux d'art. Mont., 1,008 fr. 90.
Cylindrage. Mont. 616 fr. 77.
Total, 14,500 fr.

SAONE-ET-LOIRE

Mairie de Charcey. — Dimanche 2 mai, 2 h.
Réparations diverses aux bâtiments communaux.
Mont., 1,117 fr. 45.

Mairie de Chalons-sur-Saône. — Mardi 11 mai.
Entreprise du nettoyage et du lavage des effets d'habillement, de petit équipement et de couchage auxiliaire affectés aux hommes de l'armée territoriale et de la réserve, convoqués pendant les années 1886, 1887 et 1888.

SAVOIE

Préfecture. — Vendredi 7 mai, 3 h.
Chemins vicinaux ordinaires
1^{er} lot. — Lescheraines. — N° 3. — Elargissement sur 430 m. Mont., 2,020 fr.
2^e lot. — Saint-François-de-Sales. — N° 12. — Elargissement et redressement sur 407 m. Mont., 1,800 fr.
3^e lot. — La Croix-de-la-Rochette. — N° 2 — Empierrement sur 950 m. Montant 1,067 fr.
4^e lot. — Corbel. — N° 2. — Elargissement et redressement sur 988 mètres. Mont. 4,200 fr.
5^e lot. — Traize. — N° 6. — Elargissement et redressement sur 433 mètres. Mont. 1,800 fr.
6^e lot. — Chanaz. — N° 5. — Elargissement et redressement sur 794 mètres. Mont., 1,100 fr.
7^e lot. — Avressieux. — N° 6. — Rectification sur 741 mètres. Mont. 5,500 fr.
8^e lot. — Gerbaix. — N° 3. — Rectification sur 399 mètres. Mont. 5,300 fr.
9^e lot. — Novalaise. — N° 7. — Rectification sur 434 mètres. Mont. 2,000 fr.
10^e lot. — Saint-Pierre-d'Albigny. — N° 5. — Elargissement et redressement sur 1,122 mètres. Mont., 9,400 fr.
11^e lot. — Saint-Hélène-du-Lac. — N° 2. — Redressement sur 483 mètres. Mont. 3,500 fr.
12^e lot. — Mouxy. — N° 8. — Rectification sur 776 mètres. — Mont., 4,500 fr.
13^e lot. — Aix-les-Bains. — N° 13. — Rectification sur 2,685 mètres. Mont., 22,000 fr.
14^e lot. — Barberaz. — N° 3 — Elargissement sur 250 mètres. Mont., 7,000 fr.

Péfecture. — 7 mai, 3 h.

Travaux de routes et de chemins vicinaux.

1^{er} lot. — Saint-Jean-d'Arvey, les Déserts, le Noyer. — Route départementale n° 11. — 1^o Rectification de vieilles maçonneries. — 2^o Reconstruction de murs. Mont. 10,000 fr.
Chemins de grande communication.
2^e lot. — Trévignin. — N° 11. — Elargissement et redressement sur 1,123 mètres. Mont. 8,300 fr.
3^e lot. — Saint-Michel. — N° 21. — Redressement sur 1,177 mètres. — Mont. 30,000 fr.
4^e lot. — La Thuile et Cruat. — N° 11. — Redressement sur 4,189 mètres. Mont. 80,000 fr.
5^e lot. — La Channe et Sainte-Hélène-du-Lac. — N° 20. — Redressement et élargissement sur 948 mètres. Mont., 11,800 fr.
6^e lot. — Loisiey. — N° 42. — Elargissement et redressement sur 100 mètres. Mont., 700 fr.
7^e lot. — Saint-Germain. — N° 58. — Rectification sur 1,033 mètres. Mont., 16,200 fr.
8^e lot. — Mercury-Cemilly. — N° 63. — Reconstruction de la chaussée sur 1,420 mètres. Mont., 4,000 fr.
9^e lot. — Saint-Jean-d'Arves. — N° 80. — Rectification sur 355 mètres. Mont., 2,500 fr.
10^e lot. — Saint-Pierre-d'Albigny. — N° 101. — Rectification sur 226 mètres. Mont., 1,500 fr.

Préfecture. — Samedi 15 mai, à 1 h. 1/2.
Route départementale n° 4.
Reconstruction du pont d'Aiton sur l'Arc et rectification de la route aux abords sur 569 mètres. Mont., 99,500 fr.

Préfecture. — Samedi 15 mai, à 1 h. 1/2.

Travaux communaux.

1^{er} lot. — Réparations à l'église des Mollettes. Mont., 11,800 fr.
2^e lot. — Réparations au presbytère des Mollettes. Mont., 5,200 fr.
3^e lot. — Réparations au presbytère de Vêrel-Pragondrau. Mont., 5,600 fr.
4^e lot. — Réparations à l'église de Mognard. Mont., 2,600 fr.

DIVERS

Le 27 avril. — Préfecture de la Corse. — Ligne de Bastia à Corte. — Construction de gares et stations. — 200,000 fr.
Le 29 avril. — Ministère de l'instruction publique, à Paris. — Travaux à l'école des langues orientales. — 639,000 fr.
Le 30 avril. — Préfecture de l'Aisne. — Travaux sur le canal de l'Oise à l'Aisne. — 301,585 fr. 44.
Le 1^{er} mai. — Préfecture des Alpes-Maritimes. — Port de Menton. — Construction d'un mur d'abri. — 301,734 fr. 62 c.
Le 3 mai. — Tribunal de Commerce. — Prolongement du chemin de grande communication n° 39. — 320,000 fr.
Le 4 mai. — Préfecture de l'Hérault. — Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux. — Construction de maisons de garde. — 153,000 fr.
Le 4 mai. — Presbytère de Saint-Julien, à Tours (Indre-et-Loire). — Travaux de la nouvelle chapelle Saint-Martin (10 lots). — 1,003,500 fr.
Le 8 mai. — Préfecture de l'Indre. — Ligne de Poitiers au Blanc. — Construction de stations. — 212,000 fr.
Le 8 mai. — Préfecture des Landes. — Chemin de fer de Mont-de-Marsan à Saint-Sever. — Construction du 2^e lot. — 1,124,422 fr. 28 c.
Le 11 mai. — Préfecture de l'Eure. — Travaux sur le chemin de fer d'Evreux à Verneuil. — 350,000 fr.
Le 13 mai. — Préfecture du Loir-et-Cher. — Ligne de Tours à Sargé. — Tabliers en acier de 2 ponts. — 161,000 fr.
Le 14 mai. — Préfecture de la Seine-Inférieure. — Port de Fécamp. — Portes en tôles et portes-volets. — 170,000 fr.
Le 15 mai. — Préfecture du Nord. — Portes de Dunkerque. — Portes métalliques de l'écluse du barrage. — 110,000 fr.
Jusqu'au 1^{er} juin. — Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Concours pour la construction d'un Hôtel-de-Ville. — 200,000 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

AIN

Mairie de Vieu-d'Izenaves. — Le 18 avril on a adjugé les travaux de construction d'un aqueduc évalués à 42,000 fr.
Benoit Mulletin, à Poncin, adj. à 1 1/2 %.

Mairie de Villeversure. — Le 18 avril on a adjugé les travaux de construction d'un pont sur le Suron, évalués à 6,500 fr.
Dugat, à Chavanne-sur-Suron, adj. à 25 %.

BOUCHES-DU-RHONE

Mairie de Cuges. — Le 18 avril on a adjugé les travaux de mise en état de la rue Rougnière et établissement d'une fontaine, évalués à 5,000 fr.
Jean Ladouceur, à Lagarde près Toulon (Var), adj. à 15 %.

HERAULT

Sous-préfecture de Lodève. — On a adjugé les travaux de construction des chemins vicinaux de petite communication n° 3 et 21.
1^{er} lot. — Edmond Magès, à Saint-Félix-de-Lodève, adj. à 27,05 %.
2^e lot. — Reffégé, à Lodève, adj. à 28 25 %.
3^e lot. — Montagné, à Pradines, commune de Clermont, adj. à 27,50 %.

ISERE

Préfecture. — Le 17 avril on a adjugé les travaux neufs et d'entretien à exécuter sur chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
1^{er} lot. — François Puissant, à Chapareillan, adj. à 18 %.
2^e lot. — Eugène Billon, au Touvet, adj. à 30 %.
3^e lot. — François Damien, à Tencin, adj. à 3 %.
4^e lot. — Chatin Severin, à Saint-Pancrasse, adj. à 26 %.
5^e lot. — Jean-Baptiste Rey, à Entredeux-Guiers, adj. à 1 %.
6^e lot. — Auguste Guillon, à Voiron sans rabais.
7^e lot. — Léon Serratrice, à Repière (Hautes-Alpes), adj. à 33 %.
8^e lot. — Isidore Marucymli, à Mary-Montecord, adj. à 32 %.
9^e lot. — Georges Roudet, à Chambéry, adj. à 17 %.
10^e lot. — Auguste Battise, au Bourg-d'Oisans, adj. à 32 %.

Sous-préfecture de Vienne. — Le 17 avril on a adjugé les travaux de réparation à l'église de Villette-d'Anthon, et rectification du chemin vicinal ordinaire n° 2 de Saint-Jean-de-Bournay, évaluées à 10,744 fr. 62.

1^{er} lot. — Jean Canton, à La Tour-du-Pin, au prix du devis.

2^e lot. — Claude Durançon, à Ville-sur-Anjou, à 22 %.

LOIRE

Mairie de Saint-Etienne. — Le 17 avril ont eu lieu à Saint-Etienne les adjudications suivantes :

Adjudicataires :

1^{re} Construction, exécution et entretien des travaux en asphalte en 1886, 1887 et 1888, évalués à 5,000 fr. — Tardy, cours de l'Hôpital, à 5 %.

2^e Entretien des ouvrages de distribution d'eau et de bâtiments en 1886, 1887 et 1888, évalués à 7,000 fr. — Albert, à Plapoy, près Saint-Etienne, à 22 %.

3^e Construction et entretien des dallages de trottoirs en ciment en 1886, 1887 et 1888, évalués à 4,000 fr. — Cachoux et Aillot, 20, rue Saint-Honoré, à 11 %.

4^e Entretien de chaussées et allées des places, promenades, jardins et cimetières pendant trois ans, évalués à 5,000 fr. — Pierre Chauvet, à Bellevue, route de Firminy, à 11 %.

5^e Fourniture et entretien de tuyaux en cuir pour le service du lavage et de l'arrosage pendant trois ans, évalués à 2,000 fr. — J.-B. Vailland, 54, rue Gambetta, à 2 %.

PUY-DE-DOME

Mairie de Clermont-Ferrand. — On a adjugé les travaux pour la construction d'un pavillon devant servir à l'exposition des beaux-arts, qui sera annexée au concours régional agricole. — Vert frères, à 21 %.

Mairie de Thiers. — Le 15 avril on a adjugé les travaux de construction du collège Audembron (304,404 fr.).

1^{er} lot. — Terrassements, maçonnerie 138,070 fr. — Louis Poux, à Lyon, adj. à 21 %.

2^e lot. — Charpente et menuiserie, 45,290 fr. — Auguste Roux, à Saint-Etienne, à 19 %.

3^e lot. — Serrurerie, fer à plancher, 46,923 fr. 80 c. — Clément Chaussegros, à Clermont, à 34 %.

4^e lot. — Plâtrerie, peinture, vitrerie, 13,464 fr. — Marcel Fuciol, à Saint-Etienne, à 22 %.

5^e lot. — Zinguerie, plomberie, ferblanterie, couvertures, 11,336 fr. 95, à 21 %.

6^e lot. — Mobilier scolaire, ameublement, 26,489 fr. 43 c. — Chantiers de la Buire, à Lyon, à 14 %.

Mairie de Saint-Bonnet-le-Bourg. — Le 17 avril on a adjugé les travaux de construction d'un cimetière, évalués 4,134 fr. 80.

Jean Cartier, à Doranges, adj. à 16 %.

SAONE-ET-LOIRE

Mairie du Creuzot. — Le 16 avril a eu lieu au Creuzot l'adjudication des travaux de création et entretien des rues et places de la ville pendant trois ans, évalués à 6,000 fr. par an.

Jean Chaillet, à Montchanin-les-Mines, adj. à 18 %.

Mairie de Mâcon. — On a adjugé les travaux de construction de préaux dans les écoles primaires.

Adjudicataires :

1^{er} lot. Maçonnerie. — 2,876 52. — Maréchal, à Montmerle (Ain), à 9 %.

2^e lot. Charpente. — 5,830 54. — Béranger, à Mâcon, à 22 %.

3^e lot. Serrurerie. — 2,018 40. — Gedet, dit Maurice, à Mâcon, à 5 %.

4^e lot. Couverture. — 2,765 54. — Dutron, à Mâcon, à 2 %.

5^e lot. Plomberie. — 1,107 05. — Hilbr, à Mâcon, à 20 %.

HAUTE-SAVOIE

Préfecture. — On a adjugé les travaux de chemins vicinaux.

Adjudicataires :

1^{er} lot. Ch. n° 2. — Louis Machetti, à Groisy, à 3 %.

5^e lot. Ch. n° 5. — Jacques Machetti, à Annecy, à 29 %.

6^e lot. Ch. n° 1. — Le même, à 28 %.

7^e lot. Ch. n° 8. — Jean-Baptiste Bargin, à Mâcon, à 27 %.

8^e lot. Ch. n° 1. — Jean Aimino, à Hauteville, à 26 %.

9^e lot. Ch. n° 1. — Magnani, à Jonzier-Epagny, à 32 %.

10^e lot. Ch. n° 7. — Emile Rosazza, à Eloise, à 27 %.

11^e lot. Ch. n° 1. — Alexandre Rosazza, au Pratz, à 38 %.

12^e lot. Ch. n° 1. — François Rosset, à La Baume, à 35 %.

L'adjudication des 2^e 3^e et 4^e lots, a été retardée.

Mairie d'Annecy. — Le 14 avril devait avoir lieu à Annecy l'adjudication des travaux de démolition de la maison appelée « Château Branlaud. »

Pas de soumissionnaires.

Préfecture. — Le 20 avril a eu lieu à Annecy l'adjudication des travaux de construction de l'église d'Evires et réparations à l'église et au presbytère de Chapeiry, évalués à 50,810 fr. 43.

Ont soumissionné :

1^{er} lot. — Evires. — Claude Convery, à Héry-sur-Alby, adj. à 20/0.

2^e lot. — Chapeiry. — Pierre Gibelli, à Annecy, adj. à 16 0/0.

BREVETS D'INVENTION

Déposés à Lyon, du 16 au 23 avril 1886

19 avril. — Pichot père et fils, rue des Culattes, 9, Bouchon hydraulique.

20 avril. — Battu, Nicolas, Pour intérieur de cheminées à base, et au-dessous avec rideaux à guide circulaire.

20 avril. — Humbert, Claude, machine à plier les étoffes.

21 avril Brunel Gustave-Auguste et Lambert Auguste, cours du midi, 7, un anneau porte-bonde en

fer avec tampon de bois pour le bondonnage futs de bière.

21 avril. — Descombe J.-B., Nouvelle disposition de carburateur pour la production du gaz économique applicable à l'éclairage et au chauffage, motifrice.

21 avril. — Murry, Joseph, découpage des enlappes de lettres, chocolats, étiquettes.

21 avril. — Gouyon, produits pour colorer tonessences, huiles minérales.

22 avril. — Moreteau, perfectionnement aux mes à feu portatives.

22 avril. — Molto et Busso, rue Pierre-Corne 177, pour une rape circulaire.

23 avril. — Millon, Boulevard de la Croix-Rouge 155, pour un dossier automatique.

COURS DES MÉTAUX

BOURSE DE LYON

Vendredi 23 avril 1886

	Pr. cours	D. c.
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	115 »	125 »
Cuivre en lingot planche rouge	140 »	135 »
— jaune	125 »	
Etain Banca	257 50	
— Billiton	250 »	
Plomb doux (première fusion)	34 »	36 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38 »	
Zinc refondu (deuxième fusion)	34 »	
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	52 »	
Zinc laminé en feuilles, autres marques	43 »	50 »
Fer en barres, au coke première classe	15 »	
Sablerie (poterie)	27 »	
Mercure	490 »	500 »

Le gérant : R. POTY.

Imp. J.-B. Mosset, c. de la Liberté, 70, Lyon

Chambre des adjudications des notaires de Lyon, avenue de l'Archevêché, 2.

Etude de M^e L.-P. CHAINE, notaire à Lyon rue Saint-Dominique, 15.

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, EN QUATRE LOTS

1^{er} D'un IMMEUBLE sis à Lyon, chemin du Pont-d'Alai, n°s 17, 19 et 21, en deux lots ;

2^e D'un PRÉ, situé à Lyon, chemin des Poutettes, en face le n° 26, en deux lots.

Adjudication fixée au mercredi cinq mai mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure.

MISES A PRIX :

Premier lot..... 46,000 f.

Deuxième lot..... 8,000

Troisième lot..... 4,000

Quatrième lot..... 3,700

Il y aura adjudication même sur une seule enchère.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e L.-P. Chaîne, notaire.

Etude de M^e V. CHAPUIS, avoué à Lyon, place de la République, 44.

VENTE par la voie de la licitation et sur abaissement de mise à prix, les étrangers admis,

D'UNE GRANDE ET BELLE

MAISON

Ayant deux corps de bâtiment, avec jardin et dépendances, sise à Lyon, boulevard de la Croix-Rousse, 112, rue de Crimée, 1 et rue de Vauzelles, 1.

Pour extrait :
Signé : V. CHAPUIS.

Mise à prix : 30,000 francs

Pour les renseignements, s'adresser : à M^e V. CHAPUIS, avoué poursuivant ; à M^e GERIN, avoué coadjuteur ; et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

— Pour visiter l'immeuble, s'adresser à M. Bieé, qui habite la maison.

Etude de M^e Raymond COUCHOT, avoué, 16, rue Saint-Jacques, Etampes (Seine-et-Oise).

VENTE

An palais de Justice d'Etampes, le mardi 4 mai 1886

DU

DOMAINE DE GRAVELLES

Sis communes d'Etréchy et d'Auvers-Saint-Georges, près Etampes, comprenant notamment : Château moderne style Louis XVI ; superbe parc de 125 hectares, entièrement clos, traversé par la Juine, grands communs, corps de ferme et dépendances, pavillons, etc., bois, terres et prairies.

En 20 lots avec faculté de réunion de tous ou plusieurs. — Contenance totale : 410 hectares.

La gare d'Etréchy, ligne d'Orléans (une heure de Paris, service de banlieue) est à 500 mètres du parc.

Pêche, Très belle chasse. Faisanderie et Garenne.

TOTAL DES MISES A PRIX : 868,000 fr.

Faculté d'acquiescer le mobilier.

S'adresser à M^e Raymond Couchot, qui délivrera les permis de visiter ; BOUVARD, avoués à Etampes ; BAZIN, notaire à Paris, 27, avenue de l'Opéra ; et M. GILLET, administrateur à Paris, 92, rue de Richelieu.

400,000 francs sont demandés pour dix ans, en première hypothèque, sur Immeubles estimés 1,500,000 fr. Intérêts, 5 %.

S'adresser au bureau du journal.

INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS



PARAPLUIE MICROMATIQUE

LE SEUL QUI n'embarasse plus

se porte dans la poche ou à la ceinture

SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE

Dans son étui il est supérieur

26. Long. à tous les systèmes connus

On le trouve chez les principaux marchands et pour le dehors rue des Capucins, 18.

Commission-Exportation

SPECIALITE DE VOLAILLES DE BRESSE

BEURRES NATURELS

Concours de Cognac, 1882 ; de Bourg, 1883 ; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent, d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

JEAN MORAND

Membre de la Société des agriculteurs de France Vice-président du Comité agricole de Bourg

AUX FERMES DU POISSAT A BENY (Ain)

S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marboz (Ain).

FORGES DE PONT-ÉVÈQUE
 VIENNE (Isère)
 ESSIEUX A PATINS (Brevetés S. G. D. G.)

Le Patin enlevé dans la masse et non soudé, de toutes dimensions et formes, en fer fin et en fer extra-fin.

FABRICATION SOignée

ESSIEUX DE CHARRÊTES

En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formes.

Marque de Fabrique : PONT-ÉVÈQUE

EXPORTATION

A VENDRE

Terrain de 4,800 mètres, quai de la Vitriolerie, joignant le viaduc du chemin de fer. 56 mètres de façade.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Un industriel demande, pour donner extension à son industrie, à emphyteuse 4 à 5,000 francs. —

Garanties sérieuses sont offertes. S'adresser au bureau du journal.

PORTEUR JULES WEITZ
 ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS
CHEMIN DE FER PORTATIF
 A POSE INSTANTANÉE
 (VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)
 Pour Travaux publics Mines Plantations.

WAGONS PERFECTIONNÉS
 VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT
JULES WEITZ, 17, Cours du Midi LYON
 Représenté à PARIS par M. P. REGNARD, Ing. r. Bayen, 59

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS
 De MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)
 Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.

Premières récompenses aux Expositions
MÉDAILLE D'OR
 A l'Exposition internationale de Nice, en 1884

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similaire des chaux du Teil par Ponts et Chaussées, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Egypte), etc.

CEMENTS RAPID PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.

SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.

Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciments de Meysse, quelle que soit la quantité demandée.

S'adresser au directeur de la Société, à Meysse (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

PAPETERIE
Henri VALLON
 Dépôt : 5, quai des Célestins
 LYON

SPECIALITÉS

Papiers d'écriture, d'impression, de dessin et de registres.	Papiers anglais Cartons Bristol mats et lustrés.
Papiers et Bandes bordés deuil et couleur.	Cartes blanches et deuil coupées à la mécanique.
Enveloppes en tous genres.	

Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.

DÉPOT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES
HUILES MINÉRALES
 DÉPOT GÉNÉRAL
 LYON — 87, rue Cuvier — LYON
 CLAUDY, Ingénieur

A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS
 (25 minutes des Cordeliers)
PROPRIÉTÉ ville et campagne A VENDRE. — Belle vue, bon air, comprenant Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.

ON DEMANDE pour une affaire industrielle, un associé ou commanditaire pouvant apporter 60,000 francs.

FABRIQUE DE MOULURES & DE PARQUETS
Victor VIOSSAT
 Rue des Docks (Lyon-Vaise)

MAISON F. BALLA
 Commissionnaire en Immeubles
 Place des Terreaux, 7, au 1^{er}
 LYON

A LYON. — Maisons de rapport depuis 10,000 jusqu'à 1 million.

Plusieurs terrains à bâtir dans le centre.

AIN. — Petit château et dépendances, neuf tares. Revenu annuel, 2,000 fr. Très belle. Prix modéré.

MANUFACTURE DE PIANO
Maison BROCHU
 Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de piano 20 % sur tous les modèles.

PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. Location depuis 6 fr. par mois.

PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

FABRIQUE DE LINGERIE
 Cours Gambetta, 19, Lyon
V^e MAZAIRA
 Trousses, Layettes, Tissus, Linge de table Rideaux, Toiles, etc.

COMMISSION EXPORTATION

Un ingénieur, inventeur d'un appareil brev pour chaudières à vapeur, demande un ASSOCIÉ SÉRIeux, disposant de 8 à 10,000 francs pour tirer partie de cette invention, qui peut trouver nombreuses applications dans les chemins de la navigation et l'industrie.

S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1875
APPAREILS CONTINUS
 Pour la fabrication des boissons gazeuses Eau-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins Moussueux, Bières Les seuls qui ne contiennent ni acide ni aucun produit de fermentation. Nouveau petit appareil continu à son marché

J. BEERMAN - LACHAPPELLE
 Successeurs, ingénieurs-constructeurs
 11, Boulevard de la République, 11
 RUE BOINOD 31-33 (Boulevard de la République)
 ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

A VENDRE à Agen (Lot-et-Garonne)
L'USINE DE BÉZIS
 Vaste établissement de 8,360 mètres carrés pour la fabrication et la vente de Briques, Carreaux, Chaux, Plâtres et Ciments.

Affaire de premier ordre. Bonnes conditions de facilités de paiement. S'adresser à M. A. DELPEY agent d'affaires à Agen (Lot-et-Garonne).